

Parmi les 206 personnes qui ont engagé une action en justice à [BORDEAUX METROPOLE](#) / **T : 05.56.99.84.84** contre la pose des compteurs Linky, 13 considérées comme électrosensibles ont obtenu la pose d'un « filtre » pour les protéger des ondes. Le juge des référés du Tribunal de grand instance de Bordeaux leur a donné raison sur leur électrosensibilité aux champs électromagnétiques et a ordonné à [ENEDIS / SERVAL](#) la pose d'un « filtre ». « C'est une première brèche dans ce qui était jusqu'alors la pensée dominante » a déclaré Pierre Hurmic, l'avocat des 206 plaignants, cité par [RADIO FRANCE \(STE NATIONALE DE\)](#) / **T : 05.56.51.56.18**. www.enedis.fr/linky-compteur-communicant